

Entretien

GÉOMÈTRE-EXPERT

814

« Risque et aménagement » au cœur du 42^e congrès des géomètres-experts Entretien avec Géraldine Gien, Vincent Balp et Xavier Prigent



Du 9 au 11 septembre 2014 se tiendra à Montpellier le 42^e congrès des géomètres-experts (V. JCP N 2014, n° 26, act. 754).

Cette édition traitera du thème du risque et de l'aménagement. Quel rôle les géomètres-experts peuvent-ils jouer en ce domaine ? Comment définir, localiser et mesurer le risque ? Peut-on se permettre de n'aménager qu'hors des zones à risque ? Une cartographie des usages et des espaces, notamment littoraux et maritimes, permettrait-elle de mieux identifier les risques naturels et technologiques ?

Regards croisés des trois présidents de séance du congrès.

La Semaine Juridique : Pourquoi avoir choisi ce thème ?

Géraldine Gien : Le géomètre-expert s'intéresse aux risques de façon habituelle, notamment dans ses activités d'aménagement et d'accompagnement des acteurs locaux de ce secteur. Tous les jours, il s'interroge pour savoir s'il existe un ou plusieurs risques connus ou pressentis, afin d'en étudier les incidences éventuelles. Aucun congrès n'avait jamais traité de cette thématique jusqu'à présent.

La Semaine Juridique : Comment prévoyez-vous de le traiter ?

Géraldine Gien : En première séance, nous tenterons de définir le thème au travers de trois composantes. Il y a tout d'abord une forte dimension sociologique, avec des impacts sur le cadre et les lieux de vie. Il y a ensuite un aspect juridique évident, au travers de la législation et de la réglementation. Il y a enfin une composante géographique, liée à la localisation du risque. Ces trois composantes permettent d'appréhender un risque, sa nature, son intensité, la place qu'il occupe dans la vie quotidienne... « Dire le risque » est essentiel : cela permet de tenter de le « prédire », savoir où il peut se situer et y faire face.

Xavier Prigent : Nous aborderons en deuxième séance la question de l'aménagement en zone de risque. Un temps sera consacré à l'émergence et à l'influence



PHOTO V. JONCHERAY / OGE

Géraldine Gien est géomètre-expert à Dijon

du droit de l'environnement dans l'aménagement. Nous bénéficierons de l'intervention d'un professeur d'université et de celle d'un avocat spécialisé en droit de l'environnement. Comment mieux contextualiser l'approche de ces thématiques transversales, liées à l'acte de construire et d'aménager ? Comment s'approprier les risques inhérents à l'aménagement et à la

construction ? Comment les quantifier par rapport à la vulnérabilité d'un territoire ? La question se pose de construire dans une zone identifiée à risque. Pour nous, géomètres-experts, les projets doivent être appréhendés et adaptés en fonction des risques présents et envisageables. Nos intervenants expliqueront pourquoi. Quelques opérations d'aménagement françaises et étrangères seront présentées, avec les interventions d'un urbaniste, d'un architecte et d'un géomètre-expert. Le propriétaire foncier doit être responsabilisé au risque auquel il est potentiellement confronté. Nous appréhenderons la gestion des risques en droit comparé et l'évaluation financière de ces risques.

Vincent Balp : Connaître un territoire, c'est concevoir sa représentation, appréhender ses modes de vie, répertorier ses coutumes, ses usages, ses propriétés, ses réglementations, apprivoiser ses dangers. De l'arpenteur au géomètre-expert, l'homme s'est perpétuellement essayé à développer sa connaissance de la terre. Du parchemin au binaire, du tire-ligne à la souris, les territoires se déclinent en données et en informations. Nous aborderons cette question en troisième séance : cartographier le risque pour aménager. Comment une collectivité locale, un organisme national, l'État peuvent-ils risquer une dépense, forger une stratégie foncière, ériger un ouvrage pour urbaniser ou protéger l'existant, sans identifier préalablement l'assiette de sa propriété publique ? Nous nous efforcerons d'y répondre grâce à l'expertise de représentants de personnes publiques locales, nationales, étrangères, d'universitaires, conseiller d'état et scientifiques.

La Semaine Juridique : Quel est le rôle du géomètre-expert en ce domaine ?

Géraldine Gien : Son intervention se situe au niveau de l'identification et de la définition du risque. Il va établir une localisation exacte, par un zonage précis sur le terrain et mettre en place une auscultation des différents ouvrages exposés (déformation